

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DELIBERATION N°08-2024
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le mercredi 26 juin 2024 à 18h00, le comité syndical s'est réuni à la maison des lacs de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 19 juin 2024

Etaient présents (18 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	CAPERAN	Michel	Titulaire
	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	MARQUE	Bernard	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	BIROU	Daniel	Titulaire
	DUCOS	Gérard	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CAPERET	Alain	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
	VIGNAU	Hubert	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEARN	CAMBOT	Serge	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DAMIANI	Christian	Suppléant

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (2 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	DUDRET	Victor	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Etaient absents ou excusés (13 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	BERNOS	Michel	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	GENNEVOIS	Anne-Lise	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	SENSEBE	Jean-Jacques	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	BOURDAA	Bruno	Titulaire
	CASTAIGNAU	Serge	Titulaire
	CAZET	Michel	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	BEGORRE	Marc	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Luc BERNIGOLLE – Technicien GeMAPI, Camille FORNER – Chargée de mission PAPI, Daniel GOMES – Technicien GeMAPI, Eric LOUSTAU – Ingénieur eau et milieux aquatiques, Célia MARCHAND – Animatrice prévention des inondations, Henri PELLIZZARO - Directeur, Sébastien PIETS – Technicien GeMAPI, Loïcia PRAT – Responsable administratif et financier, Constance XERRI – chargée d'opérations prévention des inondations, personnel du SMBGP

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) : M. Roger PEDEFLOUS

Objet : Approbation du compte administratif 2023

Le Président rappelle que le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de l'ordonnateur.

Le Président précise que dans la partie de séance où le compte administratif est débattu, le Président doit se retirer au moment du vote, et le comité syndical doit élire un Président pour cette partie de séance.

Le comité syndical est donc invité à désigner un Président pour la partie de séance consacrée à l'adoption du compte administratif : M. Philippe ARRIAU est désigné Président de séance.

Il est ensuite fait une présentation du compte administratif du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau, dont les résultats sont les suivants :

Section d'investissement 2023 :

Recettes	Prévu :	2 001 834,04 €
	Réalisé :	503 432,57 €
	Restes à réaliser :	388 274,03 €
Dépenses	Prévu :	2 001 834,04 €
	Réalisé :	561 955,41 € dont 190 716,15 € de résultats repris de l'exercice 2022 (001)
	Restes à réaliser :	59 578,38 €

Section de fonctionnement 2023 :

Recettes	Prévu :	6 431 432,31 €
	Réalisé :	6 811 829,89 € dont 3 690 251,94 € de résultats repris de l'exercice 2022 (002)
	Restes à réaliser :	0,00 €
Dépenses	Prévu :	6 431 432,31 €
	Réalisé :	2 443 424,35 €
	Restes à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice 2023

Investissement	- 58 522,84
Fonctionnement	4 368 405,54 €
Résultat global	4 309 882,70 €

Hors la présence du Président et après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2023 du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2023,

RAPPELLE que l'approbation du compte de gestion 2023 a fait l'objet d'une décision antérieure.

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Président



Syndicat Mixte du Bassin du
GAVE DE PAU

Michel CAPERAN